

Administration communale
 de

RAIL-CHECK – ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

REMBOURSEMENT D'UN TITRE DE TRANSPORT ACQUIS AU PRÉALABLE

Le Rail-Check joint à la présente n'a pas été utilisé, car son bénéficiaire avait déjà acheté un titre de transport.

Pour permettre le remboursement, les pièces ci-dessous sont annexées comme preuve matérielle de cet achat :

- ✓ le Rail-Check original
- ✓ la copie du titre de transport acquis par vos soins (recto/verso) et la preuve de paiement (indispensable pour le traitement du dossier)
- ✓ l'adresse pour le remboursement (IBAN complet et/ou bulletin de versement postal correctement rempli)
- ✓ ***l'adresse en en-tête doit être complétée avec : nom de la rue et no, case postale, NPA et nom de la commune de domicile***

COORDONNEES DU BENEFICIAIRE DU RAIL-CHECK EMIS (merci d'écrire lisiblement) :

Nom
 Prénom
 Rue / Case postale
 No postal et Localité
 Filiation
 Date de naissance
 Profession
 École fréquentée
 Téléphone
 Montant remboursé par la commune CHF
 Sceau, date et signature

**COORDONNEES BANCAIRES/POSTALES POUR LE REMBOURSEMENT DU MONTANT
AUTORISE (merci d'écrire lisiblement) :**

Titulaire du compte, si différent du bénéficiaire du Rail-Check	
Données indispensables	
Nom
Prénom
Rue / Case postale
No postal et Localité
Filiation
Date de naissance
Téléphone

Nom et adresse de la banque
.....

Compte IBAN (CH + 19 chiffres) CH _

ou

CCP

Compte IBAN (CH + 19 chiffres) CH _

Date : Signature :

Nota bene : Si tous les éléments sont joints et correctement documentés, le remboursement intervient au plus tard dans les 3 mois, date de réception du dossier complet.

À retourner dans une enveloppe affranchie, à l'adresse de votre commune de domicile.